

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Demande d'enregistrement présentée par la société SLV ÉNERGIE pour la création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de SAULXURES-LÈS-VANNES

Par arrêté préfectoral du 05 juin 2026, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de 4 semaines, **du lundi 06 juillet au lundi 03 août 2026 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par la société SLV ÉNERGIE, dont le siège social se situe 4 rue de la Saint-Pré à BARISEY-LA-CÔTE (54170), en vue de créer une unité de méthanisation sous le régime de l'enregistrement sur le territoire de la commune de SAULXURES-LÈS-VANNES (54170).

La demande d'enregistrement concerne la création d'une unité de méthanisation agricole relevant de la rubrique 2781-1-b. Le projet est prévu sur les parcelles cadastrées à SAULXURES-LÈS-VANNES ZS 33 pour le site de méthanisation et à BARISEY-LA-CÔTE ZI 32 pour la lagune déportée. L'installation projetée aura une capacité de traitement de 61,5 tonnes par jour. L'objectif est de produire du biogaz à partir de déchets et générer des matières fertilisantes qui seront valorisées en agriculture. Le biométhane obtenu sera injecté dans le réseau GRDF. La société SLV ÉNERGIE prévoit un temps de stockage de 8,8 mois pour le digestat solide et de 8,1 mois pour le digestat liquide. Un plan d'épandage des digestats est également annexé au projet.

Le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté pendant toute la durée de la consultation :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de SAULXURES-LÈS-VANNES située place de la mairie 54170 SAULXURES-LÈS-VANNES ;
- aux jours et heures d'ouverture habituels au public du siège de la Communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulinois située 5 rue de la Gare, 54 170 COLOMBEY-LES-BELLES ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques2>

Les observations sur le projet soumis à consultation publique pourront être formulées pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur le registre à feuillets non mobiles disponible en mairie de SAULXURES-LÈS-VANNES aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le registre à feuillets non mobiles disponible au siège de la Communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulinois aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courrier adressé à la préfecture de Meurthe et Moselle – Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie – Bureau des procédures environnementales et foncières – 1 rue du Préfet Claude Érignac – CS 60031 – 54038 NANCY Cedex, cachet de la poste faisant foi ;
- par voie électronique, date et heure de réception faisant foi, à l'adresse suivante :
pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Au terme de la consultation du public, le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accorder ou de refuser la demande d'enregistrement présentée par la société SLV ÉNERGIE. Le préfet de Meurthe-et-Moselle peut également décider, au plus tard quinze jours après la tenue de la présente consultation publique, d'instruire cette demande selon la procédure d'autorisation environnementale.